



Le laboratoire « Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes »,
de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis

et

le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine de l'Université Nice
Sophia Antipolis (CMMC EA 1193)

dans le cadre du projet de recherche

**« Agents diplomatiques et commerce en Méditerranée à l'époque
moderne et contemporaine »**

organisent une journée d'études sur

**La représentation consulaire en Méditerranée entre logiques étatiques
et logiques individuelles ou familiales (XVI^e-XX^e siècles)**

A Tunis, le **samedi 12 mars 2016**

(Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis)

La représentation consulaire est par essence différente des ambassades. Chaque pays a sa propre logique dans la désignation des consuls, de leur réception et de leurs rôles. Les consuls sont dans la plupart des cas des marchands ou des personnes qui connaissent bien les milieux du négoce. Cependant avec la centralisation politique, certains Etats ont tendance à faire du consul un agent de la monarchie plus qu'un représentant des milieux marchands. Dans certains cas les Etats font appels à des ressortissants d'autres pays pour les représenter. Mais dans tous les cas, la charge liée à l'activité commerciale constitue un élément essentiel des tâches du consul, dans l'accomplissement de ses fonctions. La fonction consulaire comporte des devoirs multiples : à une fonction notariale, s'ajoute une défense des intérêts des marchands résidants constitués en « nations », et des intérêts du pays ou des compagnies/milieux qui les désignent. Y a-t-il incompatibilité entre les deux rôles, celui de marchand et celui de consul ? Quels sont les milieux qui influencent le choix des consuls ?



Les marchands résidant dans le pays dont le consul est le représentant apparaissent comme les principaux bénéficiaires des services consulaires. Le consul sert directement leurs intérêts lorsqu'il assure le travail d'authentification, de certification et d'expertise des opérations de commerce survenues dans son district. Aussi, il constitue pour eux une possibilité de recours vis-à-vis de leurs compatriotes gérant à distance leurs intérêts. Mais qu'en est-il de la participation directe des consuls et des représentants diplomatiques aux échanges ? En quoi le poste qu'ils occupent sert-il à leurs intérêts personnels et lignagers ?

L'objectif principal de cette première rencontre dans le cadre du programme commun aux équipes, tunisienne et niçoise, est d'examiner les interactions entre diplomatie et commerce à travers l'étude de destinées individuelles et familiales d'agents diplomatiques en Méditerranée. Nous nous efforcerons aussi de prendre en compte le réseau social et commercial des agents diplomatiques et les relations qu'ils ont tissées tant avec les pouvoirs politiques centraux qu'avec les sociétés locales, ou encore à l'étranger.

Les contributions s'articulent essentiellement autour de deux axes :

- Présentation des sources utilisées (mémoires, correspondances, traités, etc.) pour l'étude du sujet.
- Présentation de quelques figures d'agents diplomatiques permettant de mettre l'accent sur leur rôle commercial et leur place dans des chaînes de commandement multiples : vis-à-vis de la nation, du pouvoir local et de l'autorité de tutelle.

Au-delà des consuls, l'enquête peut concerner d'autres figures de l'intermédiation diplomatique, telles que les ambassadeurs, les agents consulaires et les *wakils* (les agents) des *beys*.